

Question 2

**du groupe PLR, par la députée Stéphanie Favre, concernant la gestion hospitalière:
quel coût pour le contribuable concernant les prestations d'intérêt général?**

A la suite de la transparence introduite par le système des forfaits par cas en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012, quel est le détail (liste) des «prestations d'intérêt général (PIG)» défini par le Service de la santé publique et par les différents établissements hospitaliers et quelle est l'estimation du coût de ces PIG, lesquelles seront entièrement à la charge du contribuable, pour 2012?